Réf. Farde e-Assemblées : 2736099

N° OJ : **67**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : T4R Pilot Action.- Déclaration relative aux formations données autour du jumeau numérique.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de toutes et tous ;

Considérant le projet de la Ville de Bruxelles de développer un Digital Twin (jumeau numérique) ;

Considérant la décision n° 451 du Collège du 22/06/2023 autorisant la Cellule Smart City poursuive la candidature de la Ville de Bruxelles au sein du projet Twin4Resilience (T4R) en tant que "full beneficiary" via le consortium mené par la Ville d'Utrecht pour candidater pour un financement INTERREG sous l'objectif stratégique 1.1 et l'accord du Conseil via la décision n° 92 du 26/06/2023 d'adopter le partnership agreement qui y est lié ;

Considérant que, dans ce contexte, All Digital, partenaire du projet T4R et responsable du livrable 3.2.1 relatif à l'octroi des certificats de formation dans le cadre du projet, demande à chaque partenaire pilote, chargé de former un maximum de collègues et de partenaires locaux au jumeau numérique, de signer, en anglais, la « Declaration of Accurate Information and Responsibilities » (déclaration d'exactitude des informations et des responsabilités) (cf. annexe) ;

Considérant que la Ville de Bruxelles, en sa qualité de partenaire pilote du projet T4R, est chargée d'organiser ces formations pour ses agents et partenaires locaux ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté:

Article unique: Adopter la "Declaration of Accurate Information and Responsibilities" (déclaration d'exactitude des informations et des responsabilités), en qualité de partenaire du projet T4R de la Ville de Bruxelles, chargée d'organiser des formations.

Annexes :

Déclaration d'exactitude des informations_ENG (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Déclaration d'exactitude des informations_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)